

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

**Délibération n°2023.11.147 B**

**Protocole transactionnel – délégation de service public eau potable  
– ex SIAEP de la région de Champniers - avenant n° 1**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 17 novembre 2023

**Secrétaire de Séance:** Maud FOURRIER

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **22**  
Nombre de pouvoirs: **2**  
Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023\_11\_147b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.11.147 B**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – EX SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS - AVENANT N° 1**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes  
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Par un contrat d'affermage du 17 avril 2014, modifié par deux avenants, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Champniers (SIAEP DE CHAMPNIERS) a confié à la société VEOLIA la gestion et la continuité du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire dont elle avait la charge.

Par arrêtés préfectoraux des 26 décembre 2016 et 22 décembre 2017, GrandAngoulême et le SIAEP Nord-Ouest Charente ont été substitués au SIAEP DE CHAMPNIERS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, chacun pour la partie du périmètre délégué le concernant.

Cette substitution a été intégrée au contrat d'affermage par un avenant n°2 en date du 3 mai 2018.

Selon l'article 13.2.11 du contrat d'affermage, le délégataire est passible de pénalités s'élevant à 209 140,85€ pour l'année 2020 et 173 729,02€ au titre 2021 suite à la non-atteinte de l'objectif de rendement fixé à 75 % à compter de 2020.

A cet effet, un protocole d'accord transactionnel approuvé par délibération n°2022.09.110B du bureau communautaire du 8 septembre 2022 a été signé le 6 octobre 2022. La date de fin des travaux était fixée le 30 septembre 2023.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver un avenant n°1 en annexe afin de prendre en compte la modification de l'échéance de la réalisation des travaux, du fait des problèmes d'approvisionnement en équipements hydrauliques ainsi qu'au délai de validation du tableau recensant les travaux.

La nouvelle date a été fixée au 26 février 2024, soit un an après la validation du projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023\_11\_147b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification de la date butoir des travaux dans le cadre du protocole d'accord transactionnel concernant le contrat de délégation de service public d'eau potable pour l'ex Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région de Champniers entre GrandAngoulême et VEOLIA relatif aux objectifs de rendement pour les années 2020 et 2021 sur le périmètre de l'ex SIAEP de CHAMPNIERS.

<b>Pour : 24</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231123-2023\_11\_147b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023